

# Rapport de gestion de la société mère Sartorius Stedim Biotech S.A. au 31 décembre 2016

## Comptes sociaux

Sartorius Stedim Biotech S.A. est la société mère du groupe. La société Sartorius Stedim Biotech S.A. est une holding mixte. La société assure la gestion des titres du groupe et du parc immobilier des entités françaises.

En 2016, le chiffre d'affaires de Sartorius Stedim Biotech S.A. s'élève à 1 843 millions d'euros contre 1 593 millions d'euros en 2015 ; le résultat d'exploitation ressort à -3 613 millions d'euros contre -3 307 millions d'euros en 2015. Le résultat financier est de 53 394 millions d'euros contre 33 286 millions d'euros en 2015.

Enfin, le résultat net 2016 est de 54 324 millions d'euros contre 29 312 millions d'euros en 2015.

## Affectation du résultat

L'Assemblée générale proposera d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 324 057 euros. à savoir :

- À la réserve légale : 306 881 euros
- Soit un solde de : 54 017 176 euros
- Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur de 11 981 550 euros
- Ce qui constitue un bénéfice distribuable de 65 998 726 euros
- Seront distribués à titre de dividendes 38 713 209 euros
- Soit un solde 27 285 517 euros.

Ce solde de 27 285 517 euros est en totalité versé au compte « Report à nouveau ».

## Dividendes des trois derniers exercices (information à jour au 1er janvier 2017)

Le tableau ci-dessous reprend, depuis 2013, le montant du dividende par action mis en distribution, ainsi que le régime fiscal qui lui est applicable :

Exercice clos le	Revenus éligibles ou non-éligibles à l'abattement	
	Dividendes en €	Autres revenus distribués
31 déc. 2015	30 734 476	0
31 déc. 2014	19 967 009	0
31 déc. 2013	18 412 315	0

## Proposition de dividende au titre de l'exercice 2016

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale du 4 avril 2017 de fixer le dividende net à 0,42 euros par action au titre de l'exercice 2016 contre 2,00 euros au titre de 2015.

Les dividendes sont distribués aux actionnaires proportionnellement à la quotité du capital détenue par chacun d'eux.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 11 avril 2017.

## Politique de distribution des dividendes

L'entreprise suit une politique de distribution de dividendes liée, d'une part aux profits du groupe sur l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du groupe et de sa rentabilité.

L'Assemblée générale du 5 avril 2016 a voté un dividende net de 2,00 euro par action. La mise en paiement du dividende a été réalisée le 15 avril 2016.

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés, se prescrivent par période de cinq ans au profit de l'Etat, à compter de leur date de mise en paiement (article 2277 du Code civil).

### Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, un élément est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique : le premier actionnaire de Sartorius Stedim Biotech S.A. détient un pourcentage significatif de son capital et de ses droits de vote.

### Capital de Sartorius Stedim Biotech S.A.

#### Capital social au 31 décembre 2016

Le montant du capital social au 31 décembre 2016 s'élève à dix-huit millions quatre cent trente six trente huit euros (€ 18 436 038) divisé en quatre vingt douze mille cent quatre vingt mille cent quatre vingt dix actions ( 92 180 190) d'un montant unitaire de vingt centimes d'euros (0,20€) toutes intégralement souscrites et libérées (titre I, article 6 des statuts) ayant toutes droit au dividende de l'exercice 2016, hormis les titres détenus par la société.

Date	Nature de l'opération	Nominal des actions	Augmentation du capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions après opération	Montant du capital après l'opération
1 <sup>er</sup> semestre 2011	Levée d'options de souscription d'actions	0,61	6 100,0	134 400,0	10 000	17 023 448	10 384 303,6
2 <sup>ème</sup> semestre 2011	Levée d'options de souscription d'actions	0,61	1 525,0	72 250,0	2 500,0	17 025 948	10 385 828,6
1 <sup>er</sup> semestre 2012	Levée d'options de souscription d'actions	0,61	5 098,0	173 446,0	8 358,0	17 034 306	10 390 926,6
2 <sup>ème</sup> semestre 2012	Levée d'options de souscription d'actions	0,61	4 270,0	202 300,0	7 000,0	17 041 306	10 395 196,6
Année 2013	Levée d'options de souscription d'actions	0,61	610,0	8 620,0	1 000,0	17 042 306	10 395 806,6
Année 2014	Levée d'options de souscription d'actions	0,61	9 541,6	134 834,0	15 642,0	17 057 948	10 405 348,2
Année 2014	Réduction de capital : annulation des titres auto-détenus	0,61	- 1 036 213,1		- 1 698 710,0	15 359 238	9 369 135,1
Année 2014	Augmentation du capital : modification de la valeur nominale	1,00	5 990 102,8			15 359 238	15 359 238,0
Année 2015	Levée d'options de souscription d'actions	1,00	8 000,0	174 880,0	8 000,0	15 367 238	15 367 238,0
Année 2016	Réduction de capital : annulation des titres auto-détenus	1,00	- 1 642 095,0		- 1 642 095,0	13 725 143	13 725 143,0
Année 2016	Augmentation de capital : actions nouvelles créées	1,00	1 638 222,0		1 638 222,0	15 363 365	15 363 365,0
Année 2016	Augmentation du capital : modification de la valeur nominale	0,20	3 072 673,0		3 072 673,0	92 180 190	18 436 038,0

### Situation de l'actionnariat Sartorius Stedim Biotech S.A. au 31 décembre 2016

Evolution de la répartition de l'actionnariat de Sartorius Stedim Biotech S.A.

Actionnaires	Actions	Droits de vote
Plus de 50 %	Sartorius AG	Sartorius AG
Plus de 10 % mais moins de 50 %	Néant	Néant
Plus de 5 % mais moins de 10 %	Néant	Néant

Sur les trois dernières années, le capital social de Sartorius Stedim Biotech S.A. se répartissait comme suit :

Actionnaires	31 décembre 2014			31 décembre 2015			31 décembre 2016		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Sartorius AG	9 770 178	63,6 %	72,6 %	9 770 178	63,6 %	72,4 %	68 450 400	74,3 %	84,5 %
Droits de vote simples									
Droits de vote doubles	9 770 178	63,6 %	72,6 %	9 770 178	63,6 %	72,4 %	68 450 400	74,3 %	84,5 %
VL Finance <sup>(a)</sup>	1 642 095	10,7 %	12,2 %	1 642 095	10,7 %	12,2 %			
Droits de vote simples									
Droits de vote doubles	1 642 095	10,7 %	12,2 %	1 642 095	10,7 %	12,2 %			
<b>Total du groupe Sartorius</b>	<b>11 412 273</b>	<b>74,3 %</b>	<b>84,8 %</b>	<b>11 412 273</b>	<b>74,3 %</b>	<b>84,6 %</b>	<b>68 450 400</b>	<b>74,3 %</b>	<b>84,5 %</b>
Titres auto-détenus									
Salariés et actionnaires divers									
Public	3 946 965	25,7 %	15,2 %	3 954 965	25,7 %	15,4 %	23 729 790	25,7 %	15,5 %
Droits de vote simples	3 736 229	24,3 %	13,9 %	3 744 229	24,4 %	13,9 %	22 439 112	24,3 %	13,9 %
Droits de vote doubles	183 150	1,2 %	1,4 %	212 925	1,4 %	1,6 %	1 290 678	1,4 %	1,6 %
<b>Total du capital social</b>	<b>15 359 238</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>15 367 238</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>92 180 190</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

(a) Appartenant à Sartorius AG depuis l'acquisition inversée entre Sartorius et Stedim

### Franchissement de seuil

Aucun franchissement de seuil n'a été constaté au cours de l'exercice social écoulé.

	Actions	% Capital	Droits de vote	% Droits de vote
VL Finance	1 642 095	10,69	3 284 190	12,17
Sartorius AG	9 770 178	63,61	19 540 356	72,39
<b>Total Sartorius AG</b>	<b>11 412 273</b>	<b>74,30</b>	<b>22 824 546</b>	<b>84,56</b>

### Contrôle de l'entreprise au 31 décembre 2016

La société Sartorius AG détient directement ou indirectement 74,3 % du capital et 84,5 % des droits de vote nets.

### Actionnariat du personnel

Néant

### Actions propres détenues par Sartorius Stedim Biotech S.A.

Néant.

### Capital non libéré

Néant.

### Capital autorisé non émis

Néant.

### Titres non représentatifs du capital

Néant.

Délégations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en cours de validité

**DÉLÉGATIONS CONSENTIES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**

Délégations de compétence

Objet - Durée	Plafond	Utilisation en 2016
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	2 400 000€ (correspondant au plafond global du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) 2 000 000€ (correspondant au plafond global du montant nominal maximum des titres de créance)	Néant
Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016		
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public	S'impute sur le plafond global de 2 400 000€ (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2 000 000€ (titres de créance)	Néant
Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016		
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre de placements privés visés à l'article L. 411 - 2 II du Code monétaire et financier	S'impute sur le plafond global de 2 400 000€ (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2 000 000€ (titres de créance)	Néant
Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016		
Augmentation du nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	15 % de l'émission initiale. S'impute sur le plafond global de 2 400 000€ (augmentation de capital)	Néant
Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016		
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	10 % du capital social. Montant nominal de 2 000 000€ au titre de l'émission de titres de créances. S'impute sur le plafond global de 2 400 000€ (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2 000 000€ (titres de créance)	Néant
Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016		
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise	2 400 000€ (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) ; il s'agit d'un plafond autonome	Néant
Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016		
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et réservée aux adhérents de plans d'épargne.	2 400 000€ (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) ; il s'agit d'un plafond autonome	Néant
Validité : 26 mois à compter du 05/04/2016		

**Autres titres donnant accès au capital**

Néant

**Stock-options**

Néant

**Dilution du capital**

Néant

**Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2016**

Néant.

**Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2016**

Néant.

**Levées d'options durant l'exercice**

Toutes les options ayant été exercées, au cours de l'année 2015, les plans de stock-options sont arrivés à leur terme.

En €	2015	2014	2013	2012	2011
Dividende de l'exercice par action	2,00	1,30	1,20	1,10	1,00
Nombre d'actions	15 367 238	15 359 238	15 343 596	15 342 596	15 327 238
<b>Dividende corrigé par action<sup>1)</sup></b>	<b>2,00</b>	<b>1,30</b>	<b>1,20</b>	<b>1,10</b>	<b>1,00</b>

<sup>1)</sup> Ramené au nombre d'actions au 31 décembre 2015

**Mandataires sociaux**

Les informations relatives aux mandataires sociaux de Sartorius Stedim Biotech S.A., ainsi que la liste des mandats qu'ils exercent ou qu'ils ont exercés au cours des cinq dernières années, sont portées dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise.

**Jetons de présence versés aux administrateurs**

Les jetons de présence versés sont calculés annuellement. Le mode de calcul des jetons de présence reste inchangé. Ils sont calculés comme suit.

**Plan de souscription d'actions**

Les plans de stock-options sont détaillés dans le tableau ci-dessous. La délégation octroyée au Conseil d'administration pour la mise en place d'un nouveau plan de stock-options est arrivée à expiration. Le Conseil d'administration n'a plus de délégation pour la mise en place d'un nouveau plan.

**Bons de souscription d'actions**

Il n'existe pas de bons de souscription d'actions sur Sartorius Stedim Biotech S.A.

**Nantissement des actions**

Les actions de Sartorius Stedim Biotech S.A. ne font l'objet d'aucun nantissement.

**Nantissement d'actifs**

Néant.

Les administrateurs reçoivent des jetons de présence dont le montant et la répartition sont fixés par le Conseil d'administration suivant les critères suivants, dans les limites fixées par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires :

– Chaque membre du Conseil d'administration recevra une rémunération fixe de 25 000 euros par an, qui devra être payée après l'approbation des comptes annuels par l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires. Le président du Conseil d'administration reçoit le double de ce montant. De plus, les membres du Conseil d'administration perce-

vront des jetons de présence pour 1 200 euros à chaque réunion du Conseil d'administration à laquelle ils participeront et se verront rembourser leurs dépenses, en plus de leur rémunération annuelle.

Pour sa participation à un quelconque Comité, chaque administrateur recevra une somme forfaitaire de 4 000 euros par année en complément de la somme de 1 200 euros au titre de sa présence à chaque réunion. Lorsqu'un administrateur exerce la fonction de président d'un Comité, il percevra une rémunération forfaitaire différente, à savoir 8 000 euros pour chaque année complète de présidence, en complément des montants relatifs à sa présence à chaque réunion. La rémunération pour les travaux effectués dans le cadre d'un Comité sera due dans les mêmes conditions que celles prévues au paragraphe précédent ci-dessus.

– Toute TVA est remboursée par la société, tant que les membres du Conseil d'administration sont en droit de facturer séparément la société pour ladite TVA, et que cette faculté est exercée.

– Les paragraphes ci-dessus ne trouvent pas à s'appliquer aux membres du Conseil d'administration qui disposent également d'une fonction de direction au sein de la société. Les membres exécutifs du Conseil d'administration ne percevront donc aucune rémunération au titre de leur fonction d'administrateur.

Le montant total des jetons de présence alloué au titre de l'exercice 2016 aux administrateurs est de 284 400 euros.

#### Avantages accordés à l'équipe de direction

		Salaires de base   fixes en milliers €	Prime annuelle en milliers €	Prime sur objectifs à long terme en milliers €	Autres en milliers €	Stock-options en milliers €	Indemnités de départ en milliers €	Jetons de présence en milliers €
<b>Total 2015</b>	<b>6 715,0</b>	<b>1 826,0</b>	<b>1 294,0</b>	<b>3 542,0</b>	<b>53,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total 2016</b>	<b>5 765,0</b>	<b>2 020,0</b>	<b>1 260,0</b>	<b>2 432,0</b>	<b>53,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Joachim Kreuzburg <sup>1)</sup> 2015	3 841,0	726,0	436,0	2 664,0	15,0	0,0	0,0	0,0
Joachim Kreuzburg <sup>1)</sup> 2016	3 196,3	800,0	418,0	1 963,3	15,0	0,0	0,0	0,0
Volker Niebel <sup>1)</sup> 2015	716,0	330,0	297,0	78,0	11,0	0,0	0,0	0,0
Volker Niebel <sup>1)</sup> 2016	732,0	360,0	290,0	71,0	11,0	0,0	0,0	0,0
Oscar-Werner Reif <sup>1)</sup> 2015	713,0	330,0	297,0	78,0	8,0	0,0	0,0	0,0
Oscar-Werner Reif <sup>1)</sup> 2016	729,0	360,0	290,0	71,0	8,0	0,0	0,0	0,0
Reinhard Vogt <sup>1)</sup> 2015	1 445,0	440,0	264,0	722,0	19,0	0,0	0,0	0,0
Reinhard Vogt <sup>1)</sup> 2016	1 107,7	500,0	262,0	326,7	19,0	0,0	0,0	0,0

<sup>1)</sup> Pour de plus amples informations, merci de vous référer au chapitre Gouvernance d'entreprise (pages 75 à 109).

#### Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de Sartorius Stedim Biotech S.A. sont :

- KPMG S.A., représenté par John Evans. Suppléant : Salustro Reydel.
- Deloitte & Associés, représenté par Christophe Perrau. Suppléant : BEAS.

#### Conventions et engagements réglementés

##### 1. Convention règlementée :

La société a décidé de régulariser les conventions réglementées suivantes notamment la Convention de prestations de services entre la société et Sartorius AG

La société proposera donc au Conseil d'Administration en date du 16 février 2017 puis aux actionnaires du groupe Sartorius Stedim Biotech S.A du 4 avril 2017 prochain d'approuver, les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'administration notamment ladite convention et les facturations y afférentes pour le passé et de formaliser puis de signer pour l'avenir une convention entre la société et Sartorius AG.

Cette convention contient les modalités suivantes :

**1. Nature** : convention de prestations de services d'assistance opérationnelles et administratifs

**2. Objet** : formalisation des refacturations desdits services entre la société et sa société mère.

**3. Montants** :

**Pour M. Joachim Kreuzburg** :

Année 2015: 794 671 €

Année 2016: 701 905 €

Année 2017: 725 331 €

**Pour M. Reinhard Vogt** :

Année 2015: 558 134 €

Année 2016: 530 251 €

Année 2017: 554 160 €

## **2. Engagements réglementés concernant M. Joachim Kreuzburg**

Certains engagements ont été identifiés comme des engagements réglementés. Ces derniers ont été souscrits par Sartorius AG conformément à la politique globale des rémunérations au sein du Groupe et sont refacturés à la société à hauteur de 20 % de leur montant, à l'exception de l'indemnité de départ prématuré qui demeure à la charge de Sartorius AG.

Ces engagements souscrits par notre société mère allemande sont conformes au droit allemand.

## **Indemnité de départ prématuré**

Conformément, à la législation Allemande. Le contrat de M. Joachim Kreuzburg prévoit une indemnité de rupture de contrat. Cette clause est applicable en cas de départ effectif d'un membre Executif du Conseil de Surveillance de Sartorius AG.

En cas de départ prématuré de M. Joachim Kreuzburg de ses fonctions de membre exécutif du Conseil de Surveillance de Sartorius AG, le montant de l'indemnité de départ due sera plafonné à un montant correspondant à deux années de rémunération (soit rémunération fixe en sus de la rémunération variable).

## **Clause de non-concurrence**

Durant les deux années suivants la cessation totale de ses fonctions dans le groupe, M. Joachim Kreuzburg sera soumis au respect d'une clause de non-concurrence assortie d'une indemnité égale à la moitié de sa dernière rémunération annuelle (soit rémunération fixe en sus de la rémunération variable).

## **Engagements de retraites**

M. Joachim Kreuzburg bénéficie d'un régime supplémentaire de retraite répondant aux exigences du droit allemand.

Les principes et les modalités des indemnités précitées sont détaillées de manière exhaustive dans la section du rapport sur les rémunérations de ce document de référence.

### Délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2016, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 927 560 euros et était constitué de :

- 97 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 3 % de factures payables à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.
- À cette même date, le solde comprenait 20 % de dettes échues.

Au 31 décembre 2015, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 1 145 428 euros et était constitué de :

- 89 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture,
- 11 % de factures payables à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture.
- À cette même date, le solde comprenait 1 % de dettes échues.

### Résultat des cinq derniers exercices de la société mère Sartorius Stedim Biotech S.A.

en milliers €	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	10 395	10 396	15 359	15 367	18 436
Nombre d'actions existantes	17 041 306	17 042 306	15 359 238	15 367 238	92 180 190
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	81 942	1 501	1 465	1 593	1 843
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations-reprises sur amortissements et provisions	26 218	21 180	25 967	29 343	59 635
Impôts sur les bénéfices	678	292	468	- 653	4 543
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat net	26 198	20 875	24 845	29 312	54 324
Dividendes versés ou proposition de distribution	15 327	16 878	18 412	19 967	30 734
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôt et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,58	1,26	1,66	1,95	0,60
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,54	1,22	1,62	1,91	0,59
Dividende attribué à chaque action	1,00	1,10	1,20	1,30	0,33
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	388	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	14 171	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des charges sociales	7 969	0	0	0	0